

Pierre, patron de sa cathédrale lui permit de donner à ses pensées intimes sur ce sujet, une pleine et solennelle manifestation.

En épousant l'Église de Poitiers, Mgr Pie en avait épousé toute la parenté céleste. Ayant déjà honoré Hilaire, il se hâta de porter à deux autres gloires de sa ville et de son diocèse, saint Martin et sainte Radegonde, son tribut de bienvenue et de joyeux avènement. Il fit restaurer la chapelle de saint Martin et honora de toutes manières le tombeau de la grande Sainte poitevine.

La retraite ecclésiastique fut un temps précieux pour le prélat ; il s'y gagna au plus haut point l'estime et l'affection de son clergé. Puis vint le jubilé, pendant lequel il se multipliait pour parler au cœur des pécheurs et enflammer les justes d'un amour plus ardent et d'un zèle plus pur. L'élan donné par l'Évêque dans la ville de Poitiers s'était communiqué à tout le diocèse, et quelques mois après, une lettre pastorale constatait avec joie ce réveil général.

Mgr Pie était avant tout l'homme de son diocèse, mais il savait être aussi l'homme de la sainte Église, partout où elle l'appelait. Son influence s'exerça dès lors dans trois grandes affaires d'intérêt général ecclésiastique : la loi sur l'enseignement, le droit de la presse catholique, le concile provincial de Bordeaux.

Grâce à un heureux concours de circonstances favorables, l'Église allait avoir en France sa part de liberté dans l'enseignement de la jeunesse ; mais cette part l'État voulait la faire aussi petite que possible. Devait-on accepter, en attendant mieux, ce qui était offert, ou devait-on le rejeter et continuer la lutte. La plupart des évêques, Mgr Pie entre autres, préféraient cette dernière alternative ; néanmoins la loi ayant été votée, il fallut s'en contenter et tous s'empresèrent d'en tirer le meilleur parti possible.

Rien n'avait plus réjoui Mgr Pie que la renaissance des conciles en France ; le concile de Bordeaux s'ouvrit le 15 juillet 1850 ; dès la première réunion, le jeune Évêque de Poitiers fut élu *Président de la Congrégation de la Foi et de la Doctrine*. Il se montra digne de ce poste d'honneur et le décret magistral qu'il rédigea avec le concours de ses collègues est un chef-d'œuvre de science et de sagesse.

Le concile s'en montra reconnaissant en se joignant à lui pour solliciter auprès du Saint-Siège que le titre de *Docteur de l'Église* fût conféré à saint Hilaire. On y émit aussi le vœu que la liturgie romaine fût rétablie partout, le plus tôt possible, et l'on conjura le Siège apostolique de vouloir bien définir comme dogme de foi la Conception Immaculée de la Sainte Mère de Dieu.